

Chaumont, le 18 mars 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclarations PAC - Surfaces 2019

La Direction départementale des territoires de la Haute-Marne informe les exploitants agricoles que la période de dépôt des dossiers PAC 2019 sera ouverte **du 1^{er} avril jusqu'au 15 mai 2019**.

Les demandes seront faites exclusivement via INTERNET à partir du compte de l'exploitant sur le site:
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Chaque agriculteur devra compléter la demande page par page et ne pas oublier de signer sa demande. Il est impératif de bien lire les différentes notices disponibles dans l'onglet « notices et formulaires » avant de remplir sa déclaration.

Le site permet également de déclarer des modifications de données d'une exploitation (adresse, coordonnées bancaires...) et de transmettre de façon dématérialisée les pièces justificatives éventuellement nécessaires (RIB, Kbis, statuts...). Si des modifications sont à enregistrer, il est préférable d'effectuer la démarche avant de commencer la déclaration de surface.

Attention: les pièces justificatives afférentes à certaines aides doivent **impérativement** être communiquées avant la fin de la période de dépôt des demandes d'aides (envoi en recommandé conseillé).

Un numéro vert est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'aide au **03 51 55 60 20**.

En Haute-Marne, trois organismes sont référencés pour l'accompagnement à la Télédéclaration :

- Chambre d'Agriculture (Aline Rondot : 03 25 30 00 60)
- CERFRANCE (Héloïse Lefèvre : 03 25 90 99 33)
- FDSEA (Frederic Van Westeinde : 03 25 35 03 70)

La DDT met à disposition des agriculteurs des ordinateurs connectés du lundi au jeudi. Ceux-ci sont réservés en priorité aux agriculteurs qui n'ont pas de connexion chez eux. Les places sont limitées et la réservation est **obligatoire**.

Pour réserver un poste ou poser une question, vous devez contacter Mme Agnès Consigny au 03.25.30.79.46 au service économie agricole à la D.D.T. de la Haute Marne, 82 rue du Commandant Hugué à Chaumont.

Pour vous aider dans vos démarches, la Chambre d'agriculture 52, la FDSEA, le CERFRANCE et la DDT organisent des réunions d'information sur les nouveautés réglementaires de cette Télédéclaration PAC 2019, à :

- **Chaumont**, le mercredi 27 mars de 14 h 00 à 16 h 00 (chambre d'agriculture salle 104-106) ;
- **Vecqueville**, le jeudi 28 mars de 14h00 à 16h 00 (salle CERFRANCE, 12 rue de la Liberté) ;
- **Langres**, le vendredi 29 mars à 14 h 00 (salle CERFRANCE, espace Turenne, ancienne caserne).

Les places étant limitées, il est important de s'inscrire au 03.25.30.79.46.

Contacts Presse :

Préfecture - Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/ 06 86 80 52 55
DDT - Sandrine DOUILLOT : 03.25.30.79.02